

Le lien conjugal

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 46

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fait aucun quartier. Rovéréa prend alors la résolution de faire une trouée dans le Pays de Vaud. Il rassemble la Légion et la conduit à marches forcées à Anet. Mais il trouve le pont de la Thièlle occupé par les milices neuchâtoises, qui s'opposent à son passage. Il apprend, en même temps, la défaite des insurgés de Ste-Croix, auxquels il comptait donner la main. Rovéréa offre alors une seconde fois à ses soldats de les licencier, tandis que, d'autre part, il négociait avec Schauenbourg pour obtenir une capitulation honorable. De nouveau, les soldats refusèrent d'abandonner leur poste.

« Non ! s'écrièrent-ils, nous ne voulons pas vous quitter ; nous voulons mourir avec vous » à nos canons, et sous nos drapeaux ! »

Au même instant, les sentinelles de la Légion signalent l'approche des Français. Le combat ne tarde pas à s'engager ; mais les tirailleurs français se retirent après une vive fusillade.

« Je présumai, dit Rovéréa, que cette reconnaissance serait bientôt suivie d'une attaque sérieuse, et j'admire la contenance de mes braves Vaudois : les canonniers, tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins, autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. Nous étions complètement enfermés et sans espoir de retraite. Cependant, je puis affirmer n'avoir entendu d'autres plaintes que celles du retard des Français à nous attaquer. »

Le 9 mars enfin, arriva la réponse de Schauenbourg : la Légion était autorisée à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages. Elle regagna le Pays de Vaud par le comté de Neuchâtel.

Avant d'émigrer à Ravensburg, où s'était enfui l'ancien avoyer de Steiger, Rovéréa adressa encore la lettre suivante à l'Assemblée représentative du Pays de Vaud :

Messieurs, les événements de la guerre ayant amené l'honorable licenciement de la Légion romande, formée de volontaires du Pays de Vaud qui voulurent rester fidèles au serment prêté à leur ancien souverain, j'ai l'honneur de vous adresser la capitulation que leur a accordée le général en chef de l'armée française. J'espère qu'en vertu de cette capitulation, ces braves gens ne seront nullement inquiétés chez eux. La distinction flatteuse et exclusive aux troupes sous mes ordres de pouvoir rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, doit jeter quelque lustre sur le peuple que vous représentez.

C'est à la justice et à l'humanité de mes compatriotes que je recommande mes compagnons d'armes. C'est à plusieurs titres qu'ils méritent de la part de leurs compatriotes, l'entier oubli de la différence d'opinion qu'ils manifestèrent.

On m'affirme que vous m'avez personnellement proscrit ; je ne me permets aucune observation sur ce procédé, seulement, je vous prie de vouloir bien me le notifier positivement.

Je suis, parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Neuchâtel, 9 mars 1798.

LE COLONEL DE ROVÉREA.

Ainsi finit cette Légion fidèle, dont l'énergie et le courage honorent l'esprit militaire de notre peuple et étaient bien faits pour inspirer un poète tel que le regretté Warnery.

Les petits bergers.

Il pleut. Le vent âpre secoue
Les arbres sans fruits des vergers,
Et les pauvres petits bergers,
Tristes, aujourd'hui font la moue.

Dans la plaine où je peux les voir
Immobiles, les pauvres mioches,
Les deux mains au fond de leurs poches,
Tout transis, regardent pleuvroir...

Ils ont mis la plus longue veste
Du père, en guise de manteau,
Et se sont coiffés d'un chapeau
Dont le grand âge est manifeste.

Leurs pieds, chaussés de lourds sabots,
Dans l'herbe haute disparaissent,
Et, tandis que leurs vaches paissent,
Sous l'averse courbant le dos,

Ils songent, les petits bouts d'hommes,
Aux jours de soleil disparus,
Aux jeux sous les arbres touffus,
Aux vergers ployant sous les pommes...

Pourtant ils restent, boutonnés
Dans leur veste, attendant qu'il « chotte »,
Et de leur figure pâlotte
On ne voit que le bout du nez.

A. ROULIER.

Pas de courant. — Une voiture du tram demeurait en panne, l'autre jour, place de la Riponne.

— Alors, conducteur, qu'y a-t-il ? pourquoi ne marche-t-on pas ? demande une dame nerveuse.

— Parce qu'il n'y a pas de courant.

— Pas de courant ? pas de courant ?.. Et pourquoi donc ?

Le conducteur impatienté :

— Parce qu'à l'usine ils ont oublié d'ouvrir les fenêtres. B.

Oh ! le hasard.

CHARLI. — Tu dis, papa, que je suis né à Lausanne ; mais maman où est-elle née ?

LE PÈRE. — A Cossonay.

CHARLI. — Et toi, papa, où es-tu né ?

LE PÈRE. — A Nyon.

CHARLI. — Que c'est drôle, tout de même, que tous les trois on se soit rencontrés comme ça.

Le soldat-citoyen.

Nous extrayons d'un journal français les lignes suivantes, qui sembleraient prouver que, peu à peu, on en arrive à une conception plus rationnelle des droits et des devoirs du soldat.

A l'instruction des soldats on joint maintenant des efforts sérieux afin de former le cœur et l'intelligence des jeunes gens que la patrie est obligée de prendre à leurs familles pour assurer la sécurité nationale.

Le commandement ne se borne plus à ordonner l'obéissance ; il cherche à rendre moins pénibles les années de caserne.

Le général Dalstein, commandant le sixième corps, vient, par une heureuse initiative, d'adresser aux colonels placés sous ses ordres une circulaire par laquelle il recommande de faire un cordial accueil aux conscrits. Au lieu des odieuses et ridicules brimades anciennes, ils devront être aidés affectueusement pendant leurs premiers pas dans cette existence nouvelle.

S'occuper de leur hygiène, veiller sur leur santé, ne pas les faire lever trop tôt, ne pas les exposer aux rigueurs du plein air avant une certaine heure, en un mot s'efforcer d'unir les officiers et leurs subordonnés dans un même sentiment de confiance réciproque, ce qui engendrera la véritable discipline.

En même temps et dans un même désir d'adoucir le plus possible l'accablissement des devoirs militaires, le ministre de la guerre donnait des instructions pour qu'on s'occupât d'organiser des distractions à la caserne, qu'on y installât des salles de récréations et de lecture, qu'on y favorisât des jeux, des représentations théâtrales, qu'on y fit des conférences sur des sujets instructifs, etc.

Le lien conjugal.

— Paul, mon ami, je t'en prie, ne monte pas dans cette barque ; tu vas t'exposer.

— Mais non, chérie.

— Ah ! grand Dieu que je suis malheureuse ! Si tu allais te noyer ? Tu ne sais pas nager.

— Laisse donc, je me connais.

— Eh bien, laisse-moi au moins ta montre et ta chaîne...

Lo mariadzo.

(Consels de l'onclio Djan-Abram.)

Attiuta, Féli ! desâi on dzo l'onclio Djan-Abram à son névâo, te mē dis que t'as idée dē tē mariâ ; et bin, t'as ma fai rēson ! kâ, po restâ valet, avoué lo trein que n'ein perquie, cein n'âodrai pas ; t'ē tot solet d'einfant et après ton père, t'arâ on gros ménadzo et tē faut 'na fenna !

Mâ, se lo mariadzo est on boun'affère, l'â assebin sē petits travai et sē cousins et l'est oquiē que faut bin ruminâ, dēvant dē lo fērē, kâ mon père-grand no desâi : *Qu'â la coaila sē mariē, â lezi s'ein repeind* ; po bin derē : l'est 'na corta patsa et lonqu'attalse.

Ora, tē faut tē tsertsi 'na dzeintia felhie, que pouessē no conveni ; et cein n'est pas molēzi, kâ te sâ coumeint on de : *On meltrâi bin on tsapē â n'on tsin que trovērâi 'na fenna* ; adon quand t'arâ trovâ 'na solida lurenâ, tē faut pas mouzi po la dēmandâ ô père, kâ, on outro porrâi bin la tē soclliâ dēvant lo naz : *Po preindre lo nid, faut pas atteindre que lē z'osēs sēyant via*, s'on dit. Ne vouaitie pas non plliē à la biautâ, kâ la biautâ ne met rein dein la fatta, coumeint diont cliâu dē Velâ : *Ne faut pas vouaiti l'herba â la rojâ et lē felhiēs â la tsandailâ* ; pu, te n'as pas tant fauta dē corattâ po trovâ oquiē, on tâ 'na cognessance sein trâo sē dēmesēzi ; ora, lē boun'amies vo tsi-zont quasu dein lē brēs, l'est por cein qu'on desâi lē z'autro iadzo : *Quand lē proumēs sant mâores tsi-zont sein lē grulâ ; l'est felhiēs sant lē mîmo quand l'ont fauta dē mariâ.*

Se la felhie est galēza, tant mi ! Mâ, tein mariērâi mimameint 'na tota pouēta, poru que ne sâi pas 'na vouamba, cein ne vâo rein derē, lē z'einfants que tē veindriont saront tot parâi dâi galēs bouēbo, kâ po lē fennēs, l'ē coumeint po lē tsattēs : *pouēta tsatta â bē menons*, no desâi mon père. Po choisi, tē faut petou vouaiti se la mère l'est bouna, se l'est pottua, pēgnetta, et crouiē avoué se n'hommo, cein vâo mi : *Dē bon plliant, plliantâ ta vegna, dē bouna mère preind la felhie*, qu'on no desâi.

Et po cein qu'ein est dē la marmaille, n'ein faut pas trâo dein on hotô, kâ cē qu'â prâo felhiēs et prâo tti, jamē dzouie ne sē vai ; mâ, quand lē z'einfants vo z'arrevont lē z'ons aprî lē z'autro, ma fai, â la garda ! *Lo bon Dieu n'einvouyē jamē lo tsevri sein lo bosson po lo neri.*

Ora, te sâ, lē fennēs ont lo diabblio po batolhi et fērē lē tapettēs, le sont totēs lē mîmo et â cein on pâo rein lâi fērē, mâ se dâi iadzo la tinna vint â trâo menâ lo mor, subllia lâi cliâu cauquiēs dittons : *Veint que dzâlē, bise que dēdzâlē et fenna que pou parle sont trai tsouzēs rudameint rares*. — *Quand fennēs bot-sont dē parlâ, l'einterrēmeint faut apprêdâ*. — *Se lē leingues dē fennēs bourlâvans, lo bou sarâi po rein*. — *Mor dē fennē ei via dē tsevau, l'est la tsevance dē l'hotô*. Et se le barjaquē avoué 'na vesena dēvant la grandze, cria-lâi : *Eintre no sai de, diont lē fennēs quand l'ant tot de !* Et te vas vaire coumeint le va veni réimpougni sē z'ēzes.

Pu sâ-tou cein que diont dâi mariadzo, cliâu dē Montbovon : *Mariâdē-vo, mariâdē-vo pas, mō lē moises, mō lē tavans*, que te sâ prâo cein que cein vâi derē.

Enfin, po fini, vu tē bailli on derraî conset et cē z'liquie, vu lo tē derē à l'orolhie, po que nion ne l'ouzē : ne preind pas po ta fenna 'na lurenâ que sâi 'na gaupa qu'âussē to-ēs lē senannēs dâi novēs boun'amis, âobin 'na corra-